

« Comment la Wallonie gonfle ses cabinets »

Transparence et économie sont les deux mots clés censés régir les cabinets ministériels, en Région wallonne. Mais de la promesse aux actes, il y a parfois de la marge. Jusqu'il y a quelques années, tout était clair. Un arrêté de juillet 2009 précisait ainsi qu'un ministre wallon pouvait engager 41 temps plein (ETP), contre 55,5 pour un vice-président de gouvernement, et 68,25 pour un ministre-président. Avec, pour chacun, un plafond budgétaire à ne pas dépasser.

« Mais en juillet 2014, le gouvernement Magnette a modifié cela de manière sournoise », dénonce le député Stéphane Hazée (Ecolo). « On a repris un arrêté en faisant semblant de maintenir les choses. Mais le nombre maximal de collaborateurs a été remplacé par une formule mathématique alambiquée. Seule la limite budgétaire est restée. »

Du pareil au même, grâce à ce plafond ? Pas vraiment. Tout ministre a le droit d'aller chercher

des collaborateurs dans l'administration. « Leur salaire reste à charge de celle-ci, le cabinet ne payant que la prime de détachement, qui ne dépasse jamais 10 % », résume M. Hazée. « Donc, cela a permis de gonfler les cabinets, tout en ne dépassant pas le plafond budgétaire. »

À CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ

« C'est très perfide », poursuit le Namurois. « Parce que ces fonctionnaires détachés, c'est de toute façon la collectivité qui les paie. Et leur absence dans leurs services participe à la déstructuration de ceux-ci, amplifiée par les mesures de réduction du personnel qui les frappe... »

« En 2014, tous les cabinets du gouvernement Magnette avaient néanmoins respecté l'ancien plafond d'ETP. Mais quand on a refait les comptes début 2017, tous l'avaient dépassé – en moyenne de 10 % – sauf Marcourt, et parfois de beaucoup comme Maxime Prévot, Carlo Di Antonio ou Pierre-Yves Dermagne ».

« Étonnamment, en août, le gouvernement Borsus a repris un arrêté qui est la copie conforme du texte Magnette », dénonce Stéphane Hazée. « À ce stade, on ne peut pas encore dire qu'il s'en sert pour gonfler sournoisement ses effectifs, les cabinets n'étant pas complets et le MR ayant du mal à recruter des gens. Mais le mécanisme est là, à sa disposition... »

C'est la raison pour laquelle le député vert dépose une proposition de résolution, que le Parlement wallon doit prendre en considération ce mercredi. Il y suggère au gouvernement d'assumer sa promesse de baisse de 10 % du coût des cabinets ministériels en supprimant cette disposition plus qu'ambiguë. Il lui demande également d'assumer son engagement de transparence en publiant, pour chaque ministre, la liste des collaborateurs ainsi que leurs fonctions afin, notamment, de combattre les conflits d'intérêts potentiels. ●

CHRISTIAN CARPENTIER

LES CABINETS GONFLÉS SOUS MAGNETTE

MINISTRE	AUTORISÉS (1)	RÉELS (1)	
	ETP	ETP	Dont détachés de l'administration (pas ETP)
Paul MAGNETTE	68,25	73,2	48,2
Maxime PRÉVOT	55,5	70,1	41,2
Jean-Claude MARCOURT	55,5	30,2	10
Eliane TILLIEUX	41	42,1	27
Christophe LACROIX	41	43,5	30
Pierre-Yves DERMAGNE	41	53	34,4
René COLLIN	41	53,3	43
Carlo DI ANTONIO	41	58,6	nc

Source: Stéphane Hazée

(1) En équivalents temps plein (ETP)